

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°3 du 8 Octobre 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 2 octobre 2020
Date d'affichage : 2 octobre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 29
Votants : 29

L'an deux mille vingt, le huit octobre, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire, à l'hôtel de ville et en visioconférence via l'application ZOOM, en séance à huis clos, retransmise en direct sur le site internet de la commune <https://www.ville-courdimanche.fr/>

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Sophie MATHARAN, M. Hussen KEBE, Mme Véronique GARDES, M. Olivier FOLLMER, Mme Marie LOPES-PASSI, M. Pascal HOUEIX, Mme Francisca NONQUE, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Alain WURTZ, Mme Françoise GREINER, Mme Natalie CASaubON, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMMEN, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, Mme Maud EONO, Mme Laure CLEMENT, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, Mme Emilie EVRARD, Mme Sophie FAMECHON, Mme Caroline LUX, M. Benoit CHAVERON, Mme Séverine LIBER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Hussen KEBE, secrétaire de séance, procède à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du Conseil Municipal.

MODALITES D'ORGANISATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En raison du contexte sanitaire actuel, Madame la Maire informe que la séance a lieu à l'hôtel de ville et en visioconférence. 15 élus sont présents dans la salle du Conseil Municipal et 14 sont présents à distance. Tous les élus sont en visioconférence et la séance est diffusée en direct sur le site internet de la ville.

En outre, compte tenu de la crise sanitaire et conformément aux dispositions de l'article L 2121-18 du Code général des Collectivités Territoriales, Madame la Maire propose à l'assemblée de se réunir à huis clos.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 29 voix pour, :

- approuve la tenue de l'assemblée selon les modalités suivantes :
 - La séance a lieu en visioconférence via l'application ZOOM
 - La séance est enregistrée et diffusée en direct sur le site internet <https://www.ville-courdimanche.fr/>
 - Les modalités de scrutin sont le vote par appel nominal
- Décide de tenir la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2020 à huis clos.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DE CONSEILS MUNICIPAUX DES 23 MAI ET 18 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 29 voix pour, approuve le procès-verbal des séances de Conseils Municipaux des 23 mai et 18 juin 2020.

00 – DONNER ACTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions du Maire n° 2020-034 à 2020-046.

01 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 29 voix pour, se prononce favorablement sur le règlement intérieur du Conseil Municipal proposé.

02 – ACTUALISATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur l'actualisation de l'emploi permanent de Collaborateur de cabinet.

03 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur la mise à jour du tableau des effectifs proposée.

04 – REPARTITION DE L'ENVELOPPE GLOBALE ET FIXATION DE L'INDEMNITE DES ELUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, approuve comme suit la fixation des pourcentages applicables à la base mensuelle brute, correspondant à l'indice terminal de la fonction publique :

	Taux
La Maire	55 %
8 adjoints délégués	16 % (pour le 1er adjoint) et 13,50% (pour les 7 autres adjoints)
19 conseillers délégués	5,50 % pour 7 conseillers et 2,25% pour 12 conseillers

05 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur les orientations données au droit à la formation des élus telles que définies en séance.

06 – MODIFICATION DES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS DES AGENTS EN MISSION OU EN STAGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur la proposition de remboursement des frais de repas des agents en mission ou en stage, au frais réel, sur présentation de justificatifs, dans la limite d'un plafond de 17.50 €.

07 – VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS PARTICULIEREMENT MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur le versement d'une prime exceptionnelle selon les critères proposés pour les agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020.

08 – CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE ET SON CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur le projet de convention présenté et autorise madame la Maire à la signer.

09 – PROPOSITION DE MOTION CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGEE (RIP) POUR LES ANIMAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, demande la tenue d'un référendum d'initiative partagée sur les animaux.

10 – APUREMENT DU COMPTE 1069

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, autorise le Comptable Public à effectuer les écritures d'apurement du compte 1069 pour un montant de 14 985,66 €, selon la méthode d'ordre non budgétaire, et selon un échéancier sur 3 ans 2020-2021-2022.

11 – GARANTIE D'EMPRUNT – ACQUISITION DE 35 LOGEMENTS – ECOQUARTIER DU BOIS D'ATON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, accorde la garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 935 551 € souscrit par CDC Habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations et autorise Madame la Maire à intervenir et signer tous documents s'y afférent.

12 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association du Conservatoire de musique et de danse de Courdimanche d'un montant de 8 000 € et autorise Madame la Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Conservatoire.

13 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LA VOIX DES GILETS JAUNES »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 468 € à l'association « La Voix des Gilets Jaunes ».

14 – COOPERATIVE O'WATT CITOYEN : ACQUISITION DE PARTS SOCIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement :

- sur l'acquisition de dix parts sociales,
- sur la désignation de Christophe Lhardy comme représentant titulaire et Natalie Casaubon, comme représentante suppléante de la commune,
- autorise Madame la Maire à signer tous les documents s'y afférents.

15 – ETABLISSEMENT DE LA DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT ET D'EDIFICATION DE CLÔTURE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur l'établissement de la déclaration préalable pour les travaux d'édification de clôture et de ravalement sur l'ensemble du territoire communal.

16 – INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur l'instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

17 – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE HK n°183 RUE DU ROSSIGNOL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur l'intégration dans le domaine public communal de la parcelle HK n°183, correspondant à une partie de la rue du Rossignol.

18 – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE HL n°223 ALLEE DE LA BARTAVELLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, se prononce favorablement sur l'intégration dans le domaine public communal de la parcelle HL n°223, correspondant à l'allée de la Bartavelle.

19 – AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY PONTOISE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, s'oppose au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » au bénéfice de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

20 – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour,

- approuve les dispositions de la convention cadre approuvée le 5 novembre 2002 par le Comité du Syndicat d'Agglomération Nouvelle relative à la mise à disposition des services de la CACP aux communes
- opte pur la mise à disposition des services de la CACP pour accompagner la commune dans la procédure de révision du PLU (option n°1 de la convention cadre)
- approuve la convention particulière relative à la révision du PLU de la commune de Courdimanche précisant les modalités de mise à disposition des services de la CACP selon l'option n°1
- autorise madame la Maire à signer lesdites conventions et tout acte relatif à cette affaire.

21 – DENOMINATION DE LA VOIE CREEE DANS LE CADRE DU PROGRAMME IMMOBILIER DE LA SCCV LES GENETS – RUE FLEURY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour,

- décide de nommer l'impasse créée dans le cadre de l'opération de la rue Fleury portée par la SCCV Les Genets : Impasse Jacques Dauvergne
- autorise madame la Maire ou son adjoint chargé de l'urbanisme à signer tout acte relatif à cette affaire.

22 – EXTENSION DU CENTRE LOGISTIQUE PANHARD DEVELOPPEMENT ZAC DE LA CHAUSSEE PUISEUX – AVIS DELA COMMUNE DE COURDIMANCHE SUR LE DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 29 voix pour, émet un avis défavorable sur le dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'extension du centre logistique Panhard Développement situé dans la ZAC de la Chaussée Puisseux à Puisseux-Pontoise, compte tenu de l'absence d'étude d'impact sur le trafic poids lourds sur la RN14 et les risques de pollution et sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H15.

Elvira JAOUEN

Maire de Courdimanche,

Conseillère Régionale d'Ile-de-France

